

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 05 AOUT 2022 à 18 HEURES**

L'an deux mille vingt-deux le VENDREDI 5 AOUT à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine, CROSET Bertrand, LAZARE Florent, DE LUCA Cécile, LORENZI Magali.

Procurations : GAGNAIRE Serge à LORENZI Magali, JEAN Fabien à ROUET Frédéric, JEAN Marylène à TORELLI Jean-Marie

Absentes : FABRE Isabelle, BLAISE Marine

Secrétaire : MACHUROT Suzy

DECISIONS DU MAIRE

N°10/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2022

Les travaux d'aménagement du parking de la salle polyvalente et de mise en sécurité du chemin des pierres sont estimés à 42 175.00 euros H.T. La Commune sollicite une aide financière de la Préfecture au titre des amendes de police de 24 500 euros.

N°11/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDST 2020 2022

La Commune va acquérir un panneau lumineux couleur d'un montant de 12 178.00 euros H.T. La Commune sollicite une aide financière du Département au titre du CDST 2020 2022 de 70% soit 8 524.00 euros.

N°12/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDST 2020 2022

La Commune va acquérir un columbarium d'un montant de 5 030.00 euros H.T. La Commune sollicite une aide financière du Département au titre du CDST 2020 2022 de 70% soit 3 521.00 euros.

N°13/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDST 2020 2022

La Commune va acquérir un sanitaire public d'un montant de 27 193.00 euros H.T. La Commune sollicite une aide financière du Département au titre du CDST 2020 2022 de 70% soit 23 569.00 euros.

N°14/2022 – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Non préemption sur les parcelles E 1799 et 1808 de la zone d'activité les Fontaynes appartenant à la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

DELIBERATIONS

N° 1 – EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Pour financer les travaux de voirie 2022 et 2023, la commune va recourir à un emprunt auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :

Montant 300 000

Durée du prêt : 20 ans,

Taux d'intérêt : taux fixe de 2.43% échéances constantes

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

N° 2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022 POUR LES TRAVAUX DE DESARTIFICIALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE

ETAT – DETR 2022	70 967.75 €	35.00 %
REGION – FRAT 2021	60 000.00 €	29.5%
Autofinancement communal	71 797.25 €	35.5 %
TOTAL HT	202 765.00 €	100.00 %

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 3 – ACQUISITION DE PARCELLES A LA SAFER

La commune va acquérir deux parcelles section E N°788 et 789 d'une superficie totale de 29 a10 ca pour la somme de 4000 euros plus environ 700 euros de frais de notaire. Elles seront proposées à des agriculteurs de la Commune

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 4 – MANDAT SPECIAL 104 EME CONGRES DES MAIRES DE France DU 22 AU 24 NOVEMBRE 2022

Prise en charge des frais de mission à l'occasion du 104^{ème} congrès des Maires pour Monsieur le Maire et 2 adjoints : Madame Marylène JEAN et Monsieur Jean-Marie TORELLI

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 5 Août 2022

Le Maire,

Frédéric ROUET